

Paris, le 2 juillet 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les Vignerons Coopérateurs de France et la Confédération des Vins IGP de France s'engagent sur les Certifications HVE et BIO

L'Assemblée Générale (AG) de clôture du 47^{ème} Congrès national des Vignerons Coopérateurs de France (VCF) à Marciac dans le Gers a été l'occasion d'un fort engagement agroécologique.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Didier GUILLAUME, présent pour cette clôture a cosigné avec le Président des Vignerons Coopérateurs de France, Boris CALMETTE ainsi que le Président de la Confédération des Vins IGP de France, Gérard BANCILLON, un Engagement portant sur la Haute Valeur Environnementale (HVE) et le BIO.

Cet engagement veut qu'à l'échéance de 5 ans :

- 100 % des coopératives soient engagées dans la certification environnementale (niveau 2 minimum) ou en agriculture biologique, dont 50 % des exploitations coopératives certifiées HVE ou BIO ;
- 60 % des 75 IGP viticoles françaises intégreront au minimum dans leur cahier des charges une référence à l'obtention, pour les producteurs, d'une certification environnementale de deuxième niveau

Il s'agit là d'un Engagement tout à la fois important pour la Filière vitivinicole française et plus particulièrement pour les coopératives qui s'engagent par là encore davantage dans la voie de la transition agro écologique.

« Parce que nous ne pouvons plus réfléchir notre façon de produire nos IGP comme avant, il est de la responsabilité de notre Organisation de permettre aux producteurs d'appréhender cette nouvelle donne, de la comprendre, de se l'approprier et d'en faire une opportunité. La co-signature de cette Convention constitue une première étape dans cette voie » pour Gérard BANCILLON, Président de la Confédération des vins IGP.

Enfin, comme l'a rappelé Boris CALMETTE dans son Discours de clôture, citant l'historien français François GUIZOT, « [l]e monde appartient aux optimistes, les pessimistes ne sont que des spectateurs ». Et de poursuivre, « [l]a Coopération vinicole est forte ! Ce virage que nous prenons sera pour nous, l'occasion de montrer la force du mouvement coopératif, l'inventivité des coopératives, la solidarité des hommes, le partage que symbolise notre produit.

En pièce jointe : la Charte d'engagement « Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, les Vignerons Coopérateurs de France (VCF) et la Confédération des Vins IGP (VINIGP) s'engagent pour l'environnement »

Contact presse : Jonathan CHELIM | jonathan.chelim@vignerons-cooperateurs.coop

Coop de France en bref :

Président : Dominique CHARGE Directeur Général : Vincent MAGDELAINE

Président Vignerons Coopérateurs : Boris CALMETTE Directrice Générale : Anne HALLER

Coop de France est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française.

La Coopération agricole en chiffres :

- 2 400 entreprises coopératives (coopératives, unions et sica) + 12 260 CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole), - 84,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires global (hors unions de commercialisation), - 40 % du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire français, - 1 marque alimentaire sur 3 est coopérative, - Plus de 190 000 salariés, - $\frac{3}{4}$ des agriculteurs adhèrent à au moins 1 coopérative, - 550 coopératives engagées dans le bio, - 74 % des sièges sociaux se situent en zones rurales, - 93 % des entreprises coopératives sont des PME ou TPE.